

Paris, le 5 juin 2024

Communiqué de presse

La JUNALCO (Juridiction Nationale de Lutte contre la Criminalité Organisée) s'est saisie le 28 mai 2024 d'un dossier d'importation et trafic de stupéfiants en bande organisée et association de malfaiteurs, à la suite de l'interpellation d'Azzedine ACHOUR, né en février 1977, figure connue du grand banditisme en France.

Le dimanche 26 mai 2024, les douanes ont procédé au contrôle d'un véhicule sur une aire d'autoroute à proximité de Romans-sur-Isère (26). A son bord, Azzedine ACHOUR a été interpellé en possession de 200 kg de résine de cannabis. Avisée par le parquet de Valence, la JUNALCO a retenu sa compétence, et confié les investigations à l'OFAST (Office Anti-Stupéfiants).

Le suspect a été présenté à un juge d'instruction le 30 mai 2024, et mis en examen des chefs d'importation de stupéfiants en bande organisée et de blanchiment de cette infraction (crimes faisant encourir 30 ans de réclusion), de trafic de stupéfiants, de blanchiment de trafic de stupéfiants, et d'association de malfaiteurs (délits faisant encourir 10 ans d'emprisonnement). Il a été placé en détention provisoire.

L'homme interpellé avait préalablement déjà été condamné à plusieurs reprises, notamment en mars 2015, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à 12 ans de réclusion criminelle pour des faits de vol à main armée en bande organisée en récidive et enlèvement / séquestration en récidive. S'étant évadé en 2019, il avait par ailleurs été condamné par défaut à la peine de 3 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Avignon pour cette évasion. Il a été réécroulé le 30 mai 2024 par le parquet de Paris pour exécuter la fin de sa peine.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République